



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.
MAIRIE De VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 12 Décembre à 19H00. Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.

Etaient Présents : HERMAND Francis, VANLERBERGHE Rémi, NEBOT Isabelle, HONORE Francis, ANGIBOUST Hortense, COMPERE Véronique, DA-PONT Jean-Luc, LAPLACE Adeline, POMMIER Dominique, VANLERBERGHE André.

Représenté : Aucun.

Absente excusée : GOURLAND Yannic

Mme Isabelle NEBOT a été nommé secrétaire.

1 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

- DECISION MODIFICATIVE DM 2024-03
Pour alimenter les comptes

2 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Octobre 2024

Après lecture faite par Monsieur Rémi VANLERBERGHE, le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – DEPART EN RETRAITE DES AGENTS

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Jacky CHAUVIN et Madame Martine CHAUVIN vont prendre leur retraite en Juin 2025 et Mme Florence COLLARD LE 1^{ER} Janvier 2026.

La fonction publique territoriale ne prévoit pas d'indemnités de départ à la retraite.

Il propose d'augmenter leurs primes du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de 2025.

Il faudra prévoir les vacances d'emploi sur le Centre de Gestion de la Fonction publique de l'Aisne.

4 – DELIBERATION 2024-12-01 : DECISION MODIFICATIVE DM 2024-01

Monsieur le Maire informe que la trésorerie nous a demandé de régulariser une écriture d'amortissement des frais d'étude, nous devons passer ces écritures

	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
FONCTIONNEMENT DEPENSES	023	023 Virement section investissement	- 1 350.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	042	6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporel	+ 1 350.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES	021	21 Virement à la section d'exploitation	- 1 350.00 €
INVESTISSEMENTS RECETTES	040	28031 Amortissements des frais d'études	+ 1 350.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise cette décision modificative N° 2024-01

5 – DELIBERATION 2024-12-02 : DECISION MODIFICATIVE DM 2024-02

Monsieur le Maire informe que pour pouvoir payer les salaires, nous devons alimenter les comptes suivants :

	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
FONCTIONNEMENT DEPENSES	11	60612 Energie Electricite	- - 2 000.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	11	60633 Fournitures de voirie	- 2 000.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	12	64131 Rémunérations	+ 2 500.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	12	64501 Cotisations URSSAF	+ 1 000.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	12	64504 Cotisations ASSEDIC	+ 500.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise cette décision modificative N° 2024-02

6 – DELIBERATION 2024-12-03 MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération n° 2017-10-03 du 11 Octobre 2017 pour relever les plafonds afin de revaloriser les primes IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise) et CIA (Complément indemnitaire).

L'IFSE (L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels.

GROUPES	PLAFONDS RIFSSEP
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ADJOINTS TECHNIQUES	
G1	5040 €
G2	4800 €
G3	2400 €

Le Complément indemnitaire

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

GROUPES	PLAFONDS RIFSSEP
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ADJOINTS TECHNIQUES	
G1	7560 €
G2	7200 €
G3	3600 €

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.

7 – DELIBERATION 2024-12-04 DECISON MODIFICATIVE 2024-12-03

Suite à la déclaration de mise en péril de la maison située au 38 Rue de l'Escadron de Gironde et en accord avec l'entreprise retenu pour réaliser les travaux, et en accord avec les conjoints HERMANT, la commune va payer la facture des travaux et les refacturer à la famille HERMANT.

Pour ce faire, nous devons faire une décision modificative pour alimenter les comptes suivants :

	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
INVESTISSEMENT DEPENSES	45	4541 Opérations pour le compte d'un tiers	+ 31 000.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES	45	4542 Opérations pour le compte d'un tiers	+ 31 000.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise cette décision modificative N° 2024-03

8 – ACTUALITE DE LA CCRV PAR REMI VANLERBERGHE

Monsieur Rémi VANLERBERGHE fait le point sur la CCRV. La révision du PLUI simplifié est en cours. Il n'y a pas eu de conseil communautaire depuis l'ancien conseil municipal.

9 – TRAVAUX

- Monsieur Le Maire informe que le mur et les marches de l'école du 17 Rue du Château a été rénové par Mr GAULET Martial pour un Montant de 5 876.00 €
- Concernant les malfaçons des travaux de la VC13, une réunion a eu lieu avec l'ADICA et RVM. Mme Laporte, Directrice de l'ADICA, nous a demandé de payer la facture à RVM et propose de voir avec la CCRV pour qu'elle prenne cette route en charge.
Une demande de report de date a été faite concernant la subvention APV pour cette opération.

10 – INVESTISSEMENTS 2025

Pour les subventions 2025 API et APV, le département a très fortement restreint les propositions de financement et les projets proposés par la commune ne rentrent pas dans le cadre établi.

Les projets d'investissement sont :

- Modifier et élargir la porte de la cour de l'école du 10 Rue du Château, afin de pouvoir y entrer avec une nacelle ou un engin en vue d'accéder à la toiture du clocher de l'église. Nous allons faire la déclaration de travaux pour ce changement de porte en portail.
- Nous avons contacté la Société huchez pour une rénovation de l'horloge de la mairie qui n'est plus à l'heure. Nous sommes en attente de leur devis.
- La toiture du cocher de l'église a besoin d'une révision, quelques ardoises doivent être remplacées.
- Le trottoir de la rue de l'escadron de Gironde entre le numéro 24 et le 34 est très endommagé, il faut faire un devis.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Pour rappel l'arbre de Noël de la commune aura lieu le 15 Décembre 2024 de 16h00 à 18h00 à la mairie.
- Samedi 07 décembre 2024 du 10h00 à 12h00 mise en place des décors de Noël.
- Mme COMPERE demande de mettre l'ancien panneau d'affichage de la mairie sur la Place de l'Eglise.
- Mme LAPLACE nous signale une lampe éteinte Rue de la Vallée, elle doit nous fournir le numéro du poteau afin de faire une demande d'intervention.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Francis HERMAND
Le maire

Isabelle NEBOT
La secrétaire